



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transport de voyageurs

Question écrite n° 8024

## Texte de la question

Mme Nicole Feidt expose à M. le ministre délégué chargé des affaires européennes que les moyens de transport pour gagner Strasbourg, siège du Parlement européen, sont notoirement insuffisants pour gagner ce lieu pendant les sessions de ladite institution européenne et sont source d'incidents réguliers. Elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour améliorer cette situation.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire sait à quel point la France est engagée de la promotion de Strasbourg comme siège du Parlement européen. Dans ce cadre, il revient au Gouvernement, à travers les crédits du ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes, de veiller à ce qu'une desserte aérienne convenable permette aux députés européens de rejoindre Strasbourg durant les semaines de sessions plénières. Ainsi, il prend en charge les déficits d'exploitation des lignes les moins rentables, à hauteur de 28 MF. La capitale alsacienne est reliée à dix villes européennes, dans le cadre de l'appel d'offres lancé par les autorités françaises en 1995. Cet appel d'offres arrive à échéance le 29 mars prochain. Le ministère des affaires étrangères, en liaison avec les autres ministères et services concernés, prépare actuellement le renouvellement de l'appel d'offres pour la période 1998-2001, avec l'objectif d'assurer les liaisons les plus satisfaisantes possibles pour les parlementaires européens, notamment par le remplacement des vols spéciaux par des vols réguliers. Par ailleurs, il arrive en effet que des incidents soient constatés sur les vols reliant Strasbourg à certaines villes européennes. Les exemples les plus souvent cités sont les retards des vols en provenance de Londres. Ceux-ci sont dus à la saturation des créneaux horaires de l'aéroport d'Heathrow, et non pas à une mauvaise organisation à Strasbourg. J'ai écrit, le 20 novembre dernier, au ministre britannique compétent, M. Prescott, pour lui demander d'intervenir afin que des créneaux horaires fixes soient attribués aux vols reliant Strasbourg. L'honorable parlementaire peut être assurée que les autorités françaises ne ménagent pas leurs efforts en faveur de la desserte aérienne de Strasbourg.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Nicole Feidt](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8024

**Rubrique :** Transports

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 décembre 1997, page 4707

**Réponse publiée le :** 23 février 1998, page 1006